

La Défense, le 07 août 2024

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### **Lancement de l'appel d'offres flexibilités décarbonées 2025-S1 2026**

**L'appel d'offres flexibilités décarbonées est un dispositif de soutien au développement de flexibilités décarbonées, c'est-à-dire d'effacements de consommation et de stockage d'électricité (articles [L.271-4](#) et [L.352-1-1](#) du Code de l'énergie). Les modalités de l'appel d'offres sont fixées par le Ministre en charge de l'énergie, après concertation et proposition de RTE.**

Cet appel d'offres apporte une rémunération complémentaire à celle du mécanisme de capacité. Le montant de ce complément de rémunération dépend du niveau de prix sur le mécanisme de capacité.

Cet appel d'offres est ouvert aux sites réalisant des effacements explicites ou des effacements indissociables de la fourniture ainsi qu'aux sites de stockage d'électricité.

L'appel d'offres flexibilités décarbonées est ouvert à tous les sites de soutirage capables de réaliser des effacements de consommation et à tous les sites de stockage d'électricité, à l'exclusion :

- des sites réalisant des effacements à partir d'un moyen d'autoproduction conventionnelle (diesel et biocarburants) ;
- des sites titulaires d'un contrat d'interruptibilité. Néanmoins, pour une année donnée, les sites ont la possibilité de candidater en parallèle sur les deux appels d'offres, puis de se retirer des engagements de l'appel d'offres effacement, s'ils sont sélectionnés à l'appel d'offres interruptibilité (voir modalités dans le cahier des charges) ;
- des sites ayant bénéficié d'un tarif réglementé de vente fixé par les pouvoirs publics avec option effacement (Effacement Jour de Pointe ou TEMPO) au cours des douze derniers mois, pour les sites s'engageant en effacement indissociable de la fourniture ;
- des sites de stockage raccordés au réseau électrique avant le 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Pour chaque période d'engagement (2025 et S1 2026), le volume maximal pouvant être contractualisé pour l'appel d'offres effacement est fixé à 2 900 MW.

**Les candidats peuvent déposer leur dossier jusqu'au 02 octobre 2024**, conformément au calendrier suivant :

- Date limite pour poser vos questions relatives à l'appel d'offres flexibilités décarbonées : 06 septembre 2024
- Date limite de dépôt des offres (documents administratifs et techniques, offres et pièces relatives à l'offre financière) : **02 octobre 2024 à 10h00.**

Retrouvez toutes les informations à la page [Bénéficiez d'un soutien aux flexibilités décarbonées.](#)

*RTE, gestionnaire du réseau de transport d'électricité français, assure une mission de service public : garantir l'alimentation en électricité à tout moment et avec la même qualité de service sur le territoire national grâce à la mobilisation de ses 9 500 salariés. RTE gère en temps réel les flux électriques et l'équilibre entre la production et la consommation. RTE maintient et développe le réseau haute et très haute tension (de 63 000 à 400 000 volts) qui compte près de 100 000 kilomètres de lignes aériennes, 7 000 kilomètres de lignes souterraines, 2 900 postes électriques en exploitation ou co-exploitation et une vingtaine de lignes transfrontalières. Le réseau français, qui est le plus étendu d'Europe, dispose de 37 interconnexions avec ses pays voisins. En tant qu'opérateur industriel de la transition énergétique neutre et indépendant, RTE optimise et transforme son réseau pour raccorder les installations de production d'électricité quels que soient les choix énergétiques futurs. RTE, par son expertise et ses rapports, éclaire les choix des pouvoirs publics.*